



## Accueil de travailleurs saisonniers Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille

Vous accueillez des saisonniers, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19.

Portez une attention toute particulière aux travailleurs détachés, intérimaires et titulaires de contrat de courte durée de façon à vous assurer qu'ils ont une connaissance des modes de propagation du virus, des gestes barrière, des mesures de distanciation physique et des dispositifs de protection de la santé mis en œuvre au sein de l'entreprise équivalente à celle des autres salariés.

L'implication des salariés dans la mise en place des mesures garantira leur efficacité.

### FOCUS SAISONNIERS ETRANGERS

Des [dispositions spécifiques](#) sont applicables aux personnes, dont les travailleurs saisonniers, arrivant en France en termes d'obligation de réalisation d'un test et de quarantaine.

En cas de résultat positif au test de dépistage d'une personne venant de l'étranger, soit avant son départ, soit à l'arrivée, cette dernière est astreinte à un isolement prononcé par le préfet. **Informez les saisonniers soumis à quarantaine dans leur propre langue**, ou avec un interprète fiable maîtrisant parfaitement les deux langues, des règles d'hygiène particulières au risque Covid-19 et les règles de prévention sur les risques professionnels dans l'entreprise.

Avant son entrée sur le territoire, l'employeur doit transmettre au saisonnier une [attestation de déplacement international](#) et un **des justificatifs suivants attestant de l'embauche préalable du salarié agricole** : la copie de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ou la copie de l'accusé réception adressé par la MSA, ou l'exemplaire du contrat de travail établi en France et signé par l'employeur, ou l'accusé de réception du titre emploi simplifié agricole (TESA ou TESA+).

A son entrée en France, le saisonnier agricole doit avoir les documents permettant de répondre aux exigences sanitaires en vigueur (en termes de dépistage ou de quarantaine), avoir les documents fournis par l'employeur décrits ci-dessus, dont l'attestation de déplacement international (incluant le cas échéant, la déclaration sur l'honneur d'absence de symptômes d'infection par la COVID-19).



### ■ Prévoir avant le travail

#### ❖ Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

- ✓ **moyens d'hygiène** : point d'eau avec lavabos ou jerricanes d'eau potable, savon liquide/gel hydroalcoolique (SHA), essuie-mains à usage unique, sacs-poubelles, lingettes ou produits désinfectants pour nettoyer les matériels, outils et zones contact,
- ✓ **réserve de masques jetables**,
- ✓ **bouteilles d'eau individuelles** en nombre suffisant repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus,
- ✓ **affichage des recommandations** : mesures barrières, lavage ou désinfection des mains, dans les sanitaires, les lieux de pauses et de repas et à proximité des bidons d'eau,
- ✓ **dispositif de sécurité** pour les travailleurs isolés,
- ✓ **moyens de communication à distance** : privilégiez la communication par téléphone (appel/SMS), internet, tableau de consignes, limitez le partage des papiers et crayons.



#### ❖ Organisez la tournée, la journée, anticipez :

- ✓ **adaptez le travail en équipe en prenant en compte les absences des saisonniers testés positifs et placés à l'isolement**,
- ✓ **adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles** : modifiez les amplitudes horaires, fractionnez les pauses, augmentez le temps dédié au nettoyage, organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes, évitez les embauches collectives sur le site avant départ vers les chantiers (séparément chaque équipe se rend directement sur le chantier et rentre directement à son hébergement en fin de journée), étalez/aménagez les horaires afin d'éviter les regroupements dans les transports, vestiaires et/ou les entrées sorties de site,
- ✓ **évitez les informations collectives**, transmettez les consignes aux travailleurs saisonniers par SMS, téléphone : transmettez les coordonnées d'un référent et ses coordonnées, précisez les horaires de travail et le lieu d'activité,
- ✓ **prévoyez les équipements et tenues de travail** pour les travailleurs saisonniers,
- ✓ **organisez l'entretien des tenues de travail** au sein de l'entreprise,
- ✓ **organisez la réception des matériaux**, les chargements /déchargements pour limiter les contacts,
- ✓ **faites porter un masque systématiquement** au sein de l'entreprise dans tous les lieux collectifs clos. Pour les travailleurs en extérieur, le port du masque est nécessaire en cas de regroupement ou d'incapacité de respecter la distance d'un mètre entre les personnes.

#### ❖ Assurez-vous de la compétence et de la compréhension des personnes nouvellement embauchées :

- ✓ prenez le temps d'expliquer très précisément le travail et les tâches à effectuer,
- ✓ pour les saisonniers n'ayant pas d'expérience professionnelle dans le secteur d'activité, insistez particulièrement sur les risques professionnels et leur prévention.



### ■ Prévoir avant le travail

#### ❖ Anticipez la co-activité :

- ✓ **organisez le flux des personnes dans les locaux de travail** : organisez les déplacements de l'entrée vers la sortie, marquez au sol la distanciation si possible, évitez toutes les situations de regroupement (badgeuse, prise de consigne, embauche, ...), définissez une "jauge" précisant le nombre de personnes pouvant être présentes simultanément dans un même espace tel que préconisé dans le protocole national en entreprise. Cette "jauge" fait l'objet d'affichage par l'employeur ou l'exploitant à l'entrée de l'espace considéré,
- ✓ **aérez les pièces le plus souvent possible** (au moins 15 minutes toutes les 3 heures),
- ✓ **organisez les déplacements vers les chantiers** : en cas de transport collectif : laissez entre les passagers un siège sur deux, chacun porte impérativement un masque et se désinfecte les mains avant de monter et après la sortie du véhicule. Une procédure de nettoyage/désinfection du véhicule est à prévoir après chaque transport. Si covoiturage, dans la mesure du possible, limitez à deux passagers par véhicule avec une installation en croix (un devant et un derrière),
- ✓ **organisez les vestiaires** : organisez un flux d'entrée et de sortie; une personne à la fois dans le vestiaire, ou respect de la jauge de référence et de la distanciation, ou fermez l'accès aux vestiaires en préconisant les changes dans le véhicule du salarié. Les casiers sont à usage individuel et font l'objet de nettoyage journalier avec un produit virucide,
- ✓ **organisez les pauses** : une attention particulière sera portée aux respects des mesures pendant les temps de pauses : port du masque, respect des distances, désinfection des mains,
- ✓ **la mise à disposition d'un réfectoire, cuisine, salle de pause, espace fumeur** nécessite une organisation stricte des mesures barrières : accès une équipe à la fois pour éviter le brassage entre individus, aération au moins 3 fois par jour et le plus souvent possible ou s'assurer d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation, nettoyage des surfaces après chaque utilisateur, nettoyage des machines (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation, usage de couverts personnels, flux d'entrée et de sortie, distanciation entre les personnes, limitation du nombre de personnes présentes en fonction de la taille de la salle (par exemple : prise des repas à tour de rôle), prise des repas une chaise sur deux, pas de face-à-face, en quinconce, avec respect d'au moins un mètre entre les personnes,
- ✓ **les moments de convivialité** réunissant les salariés en présentiel dans le cadre professionnel sont suspendus,
- ✓ **organisez le local fumeur** : désinfection des mains systématique à l'entrée et la sortie, limitation à deux personnes, distance de sécurité d'au moins un mètre, pas d'utilisation de gel hydroalcoolique (produit inflammable), pas de partage de cigarette ou d'e-cigarette.



# Accueil de travailleurs saisonniers

## Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



### Prévoir avant le travail

- ❖ **Organisez l'hébergement** (plus de détails en suivant ce [lien](#)) :
  - ✓ **attribuez, si possible, une chambre par salarié** (un couple par chambre reste autorisé), à défaut, en cas d'impossibilité technique, espacez davantage la distance entre chaque lit (au moins un mètre). De plus, dans ce cas, des écrans en contreplaqué, plexiglas doivent être mis en place entre les lits. Il est rappelé que le recours aux lits superposés est strictement interdit,
  - ✓ **re-cloisonnez** les locaux à destination d'hébergements collectifs pour limiter les promiscuités,
  - ✓ **prévoyez des mesures de nettoyage renforcé** des espaces partagés, et des surfaces fréquemment touchées avec les mains. Les chambres ont au maximum la moitié de capacité réglementaire d'occupation (exception faite des familles),
  - ✓ **les travailleurs saisonniers doivent avoir suffisamment de savon et de serviettes jetables**, dans la salle de bain et les toilettes; s'assurez de la disponibilité de désinfectant : au minimum un distributeur par chambre, salle de bain, toilettes et cuisine,
  - ✓ **s'agissant des installations communes** (salle de bain, toilettes), le nettoyage/désinfection doit s'effectuer plusieurs fois par jour. Dans les espaces communs (cuisine) utilisés par les différentes équipes, évitez le contact entre les équipes. Entre chaque utilisation, instaurez un temps suffisant pour aérer et nettoyer/désinfecter, limitez les contacts entre équipes de saisonniers soumis à quatorzaine, suspendez les moments de convivialité.

### Réaliser pendant le travail

- ❖ **Informez les travailleurs saisonniers** ayant ou non une expérience agricole, des mesures de prévention des risques professionnels en milieu du travail agricole, en s'adaptant aux particularités et risques de chaque filière.

1 / Je prends un copieux petit déjeuner



2 / Je porte des chaussures stables et fermées ainsi que des vêtements adaptés



3 / Je me protège du soleil et du froid et je bois régulièrement de l'eau dans la journée



4 / Je ne remplis pas trop mon panier de cueille



5 / Je me positionne bien pour porter des charges lourdes



6 / Sur le chantier, je fais attention aux autres et aux véhicules



7 / Je respecte le règlement intérieur de l'entreprise

8 / J'écoute et j'applique les consignes particulières qui m'ont été données

9 / Je respecte les règles de circulation et de stationnement



10 / En cas d'accident, je contacte le chef d'équipe ou le sauveteur secouriste.

Il est important de connaître le lieu où est rangée la trousse de premiers secours



# Accueil de travailleurs saisonniers

## Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



### ■ Réaliser pendant le travail

#### ❖ Dans les parcelles :

- ✓ **privilégiez l'activité individuelle en respectant la distanciation physique** : parcelles différentes, plusieurs rangs d'écart, travail en décalé,
- ✓ quand l'intervention a plusieurs sur une tâche est indispensable, **constituez des binômes, trinômes** qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre et portez un masque,
- ✓ **privilégiez le travail côte à côte** plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes,
- ✓ pour se passer les charges, **pratiquez la pose et la dépose** pour éviter le passage direct,
- ✓ **limitez les rotations** de poste dans la journée.



#### ❖ Activités dans les bâtiments, principes de base :

- ✓ **espacez d'au moins un mètre les postes de travail** par un marquage au sol, si besoin, posez des séparations physiques entre chaque poste (paravent, plexiglas, film, etc.),
- ✓ **veillez à ce que le salarié reprenne le même poste de travail** chaque jour et après chaque pause,
- ✓ **adaptez le travail en équipe** sur les chaînes de production (station de conditionnement, chaîne d'embouteillage) : augmentez les plages horaires de la production, dédoublez les équipes, prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe, évitez le travail en face à face.

#### ❖ Les outils : privilégiez les outils individuels; l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise de poste et la fin de la journée de travail.

#### ❖ Conduite d'engins agricoles :

- ✓ **limitez la présence en cabine** à une seule personne,
- ✓ **attribuez un seul et unique véhicule/machine par personne**. Si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées et portez un masque,
- ✓ **mettez en œuvre les gestes barrières** lors des phases d'attelage/dételage des outils, si vous travaillez en binôme, et portez un masque.

#### ❖ Utilisation de machines agricoles (planteuses, récolteuses...) : isolez les postes de travail par des séparations physiques (ex : plexiglas, contreplaqué...) et réduisez le nombre d'opérateur sur la machine en adaptant la cadence. Si la machine agricole doit être utilisée par plusieurs salariés, nettoyez les commandes et poignées.

#### ❖ Les équipements de protection individuelle (EPI) : le port des gants de travail permet de prévenir certains risques habituels (coupures, froid, etc.) et facilite le lavage ultérieur des mains. Il est important de bien se laver les mains à chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaisons, tabliers, etc.

**Attention** : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

# Accueil de travailleurs saisonniers

## Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



### ■ Après le travail :

- ❖ **Vérifiez la bonne compréhension du principe de la quarantaine** par les salariés saisonniers arrivant de pays tiers qui y sont soumis.
- ❖ **Vérifiez le respect des consignes de distanciation**, en particulier, repérez les situations pouvant être source de regroupement et mettez en place des mesures pour les éviter.
- ❖ **Vérifiez la disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène** et l'accès un point d'eau.
- ❖ **Vérifiez la bonne application des procédures** de nettoyage prévues et le port du masque là où il est indispensable...
- ❖ **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée, tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ❖ **Prenez régulièrement des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs.



**Attention** : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (manutentions, gestes répétitifs, chutes de hauteur, risque chimique, port des EPI, etc.).

Les conseillers en prévention, les médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction des spécificités de votre entreprise.